

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 393

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

Modifier ainsi les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Aide économique et financière au développement	0	0	
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0	
Solidarité à l'égard des pays en développement	200 000 000	0	
Restitution des "biens mal acquis"	0	0	
TOTAUX	200 000 000		
SOLDE		200 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Aide publique au développement » tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée nationale, en revenant donc sur l'impact des deux

amendements identiques II-4 et II-499 de première lecture au Sénat qui minorait les crédits du programme 209 de 200 M€ en CP.